



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE <hr style="width: 10%; margin: auto;"/> DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	L'an deux mille vingt-six Le 29 juin à 19h00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de Rognaix en séance publique sous la présidence de Madame Monique NAGORNY, maire
Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11 Contre : Absentions :	Etaient présents : Stéphanie BENIER, Virginie BOEBAERT, Benoit CHAMIOT-MAITRAL, Coralie CUVILLIER, Joël GACHET, Olivier HAZARD Véronique LEGER, Thomas MAIRE DU POSET, Monique NAGORNY, Salvatore OLIVA ,Meghane PERROUX.
Date de convocation : 22/06/2026 Date d'affichage : 01/07/2026	Formant la majorité des membres en exercice Monsieur Thomas MAIRE DU POSET est élu secrétaire de séance

Délibération n°2026-31**Objet : Approbation du règlement intérieur de la garderie périscolaire au 01^{er} septembre 2026 - Modification**

Madame le Maire explique que suite à des problèmes récurrents d'enfants inscrits à la dernière minute à la garderie, le conseil municipal a décidé d'appliquer des pénalités aux parents.

Elle informe qu'afin de permettre une souplesse aux familles, la commune accorde 3 inscriptions de dernière minute à chaque enfant pour l'année scolaire. Au-delà, une pénalité de 10€ sera appliquée.

Madame le Maire précise qu'en cas de saturation du service (plus de 10 enfants présents), la commune se réserve le droit de ne pas accepter l'enfant en garderie.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la modification apportée au règlement intérieur de la garderie périscolaire

Le Maire,
Monique NAGORNY



REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2026

Application agréée E-legalite.com